

Formulaire de déclaration de la taxe de séjour

Le règlement par chèque s'effectue à l'ordre du Trésor Public accompagné de l'état récapitulatif de la période semestrielle à la présente déclaration pour chaque hébergement non classé, et est à adresser au Centre des Finances Publiques - Service de Gestion Comptable d'Ivry-sur-Seine – 94-96 Rue Victor Hugo CS 90075 94205 Ivry-sur-Seine Cedex.

Le règlement par virement bancaire s'effectue sur le compte du SGC Ivry-sur-Seine IBAN : FR83 3000 1009 16C9 4400 0000 022 BIC : BDFEFRPPCCT en rappelant dans le libellé du virement bancaire la nature du versement (montant taxe de séjour L'Haÿ-Les-Roses et période).

Merci de joindre également l'état récapitulatif de la période semestrielle à la présente déclaration pour chaque hébergement non classé, accompagné de la preuve de paiement à l'adresse suivante : Mairie de L'Haÿ-les-Roses - Service des Affaires Administratives – Taxe de séjour - 41 rue Jean Jaurès 94246 L'Haÿ-les-Roses Cedex.

Les omissions, inexactitudes et retards exposent les acteurs préposés à la collecte de la taxe de séjour à l'application d'une amende pouvant atteindre 12 500€.